



## **Sommaire**

**Edito: p 2**

**Commissions: p 3**

**Budget: p 4 à 8**

**Avancement des projets: p 9**

**Ecole: p 10 et 11**

**Associations: p 12 et 13**

**Rappel de la réglementation: p 14**

**Communauté de communes: p 15**

**Agenda communal: p 16**

**Infos pratiques Commune: p 17 et 18**

**Infos pratiques Communauté de Communes: p 19 et 20**



Directeur de la publication  
et responsable de la rédaction.  
Marianne JOLY

**EDITO**

A l'issue de cette période un peu particulière de turbulence électorale, j'assume donc la lourde et large responsabilité de maire qui m'a été attribuée le 19 Avril dernier jusqu'à la fin de cette mandature. Je compte sur l'équipe municipale qui m'a élue ainsi que sur le précieux concours des secrétaires de mairie.

En effet, le second tour de l'élection municipale complémentaire partielle a permis à Maggy ROHRBACH et Sébastien CARREZ d'être élus conseillers municipaux. Suite à une protestation électorale déposée au Tribunal Administratif de Chalons en Champagne, le jugement, rendu le 4 Juin 2018, a validé le scrutin.

**Les commissions municipales en réunions... leur rôle ?**

D'ores et déjà, dans un climat apaisé, la mairie travaille et les élus aussi !

Avec la ferme volonté d'agir, les différentes commissions que vous découvrirez dans ce bulletin œuvrent à mes côtés à la mise en place d'un cadre de vie agréable. Guidées par le sens du service public, le respect de l'intérêt de la commune et de ses habitants ainsi que par le partage de l'information, les commissions sont des espaces de travail où chacun peut s'exprimer et proposer ses idées. Dans certaines d'entre elles, les associations locales y sont associées dans un souci d'échange et de partenariat. Chacune des commissions est en charge de travailler sur des projets concernant son champ d'intervention. Les propositions de projets sont ensuite présentées par chaque vice-président devant le conseil municipal qui donne ou non son autorisation à leur lancement, en fonction des priorités et des moyens financiers.

**Nos impôts...**

A cet effet, vous trouverez dans les pages suivantes les éléments qui vous permettront d'appréhender avec précision les finances de la commune. A la lecture des chiffres du budget communal, vous observerez que les résultats sont satisfaisants autant en terme de fonctionnement que sur le plan de l'investissement, malgré notre lourde contribution à l'équilibre des budgets annexes assainissement et lotissement encore déficitaires cette année.

**Pars dans les mois à venir...**

Ces données chiffrées vont donner l'occasion de poursuivre les investissements dans la continuité des actions et travaux engagés depuis plusieurs années. Il est nécessaire de prolonger la valorisation de notre village par l'amélioration et l'embellissement de notre patrimoine communal. Ainsi, le lancement des travaux de restauration et de peinture intérieurs à l'école primaire est prévu au début des vacances d'été. Par ailleurs, le projet de réhabilitation de l'ancienne école-mairie en maison des associations, ainsi que le programme d'accessibilité de la mairie seront lancés d'ici la fin de l'année. Tous ces travaux sont entrepris sans augmenter la fiscalité restée inchangée au cours des deux dernières années.

**Pour l'heure, le travail est sur le terrain...**

Ainsi que vous avez pu le constater, la propreté est une priorité municipale : mais elle est aussi l'affaire de tous ! En effet, outre le nettoyage régulier des caniveaux, nous avons fait procéder récemment au désherbage des trottoirs par une entreprise agréée qui interviendra plusieurs fois dans l'année. Il s'agit de 5,3 km de linéaire à entretenir. C'est la condition d'une volonté d'un cadre de vie agréable et accueillant pour tous. Pour ma part, je respecte les opinions divergentes et fondées sur ce sujet, mais je considérerai la critique facile et injuste à ceux qui la porteront. De son côté, notre agent communal œuvre à la restauration des chaussées abîmées, à la tonte et l'élagage des végétaux des espaces publics, l'enlèvement des tags et graffitis et beaucoup trop régulièrement à l'entretien de la zone d'apport volontaire (verre, papier, tissus et cuirs) dont les règles de civisme ne sont pas respectées et ce, malgré la proximité de la déchetterie gratuite...

Dans un registre beaucoup plus festif, vous constaterez dans ce bulletin que les préparatifs tant du 14 Juillet, d'un concert Gospel cet été que de la traditionnelle brocante de septembre, sont en cours.

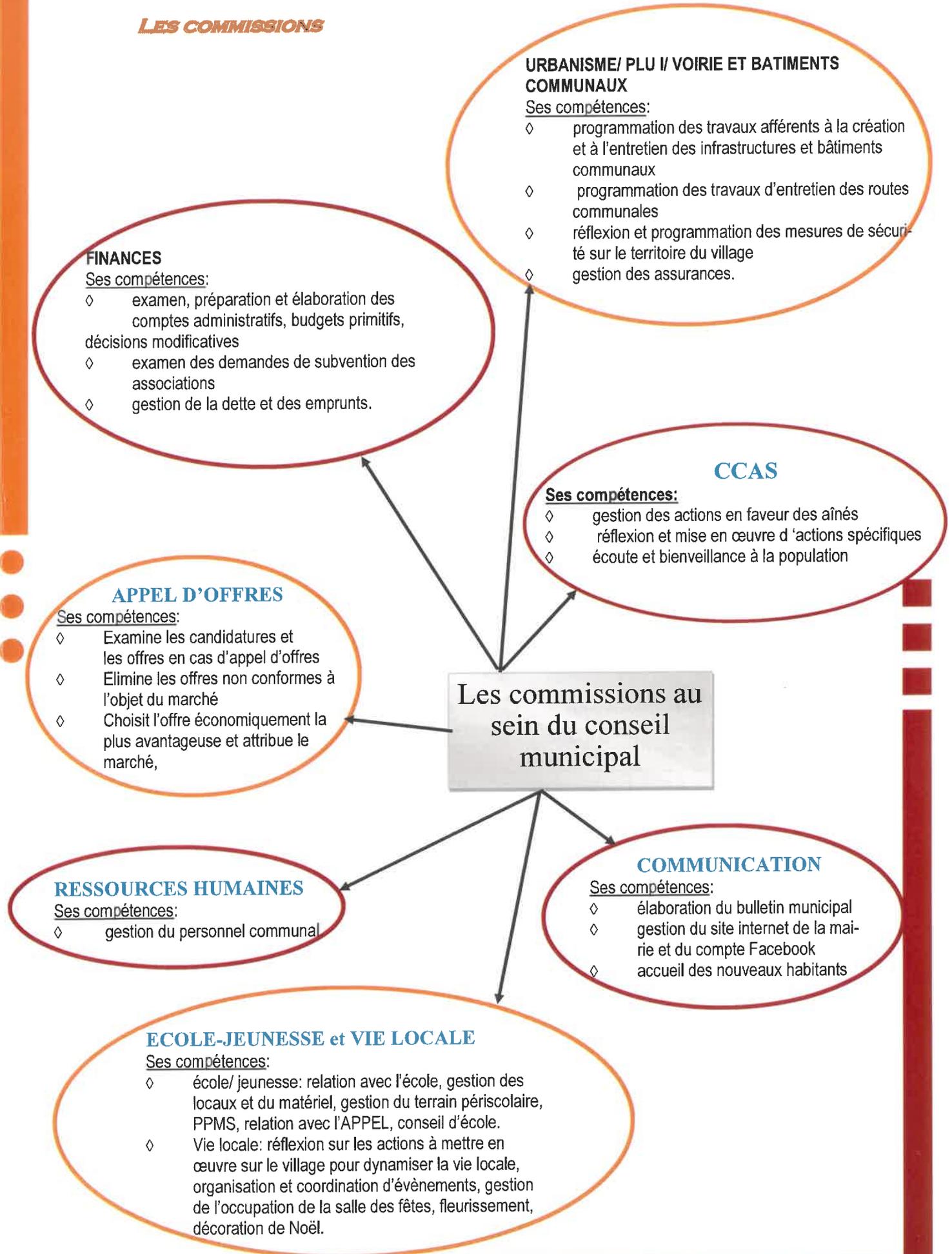
Enfin, soyez attentifs au projet de PLU Intercommunal qui a pour vocation, tant dans son périmètre que dans son règlement, de dessiner le visage de notre commune dans les dix ans à venir. Son plan de zonage vous sera présenté dans son ensemble, le moment venu, pour bien comprendre les enjeux de l'accueil de nouveaux habitants. Il préfigurerait l'enquête publique qui se déroulera au cours de l'année 2019.

Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes le 26 Juin à 19 heures et je vous invite à y participer.

Je vous souhaite à tous de passer un très bel été et de bonnes vacances.

Marianne Joly, votre maire

**LES COMMISSIONS**



**LE BUDGET****Focus sur les chiffres du budget 2018**

En ce début d'année, le budget est l'acte prévisionnel qui prévoit et autorise la municipalité à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites pendant l'année civile. Le conseil municipal l'a voté le 13 Avril 2018.

Pour rappel, chacun des budgets (communal, annexe d'assainissement, annexe du lotissement des Dolines) se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement comprend toutes les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette. La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la valeur du patrimoine de la commune, tels que les achats de matériel, les travaux de rénovation des bâtiments communaux ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt. Les recettes d'investissement assurent leur financement.

Au travers des informations listées ci-après, vous prenez connaissance du budget 2018. Ce budget comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différentes catégories de services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus. La municipalité continue à veiller à ne pas peser financièrement sur les ménages.

Pour rappel, le conseil municipal, lors de sa séance du 19 Octobre 2017 a décidé le transfert du réseau d'assainissement au Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cependant, le dossier n'a pas pu être présenté par les services du Syndicat lors de son Assemblée Générale du 20 Octobre 2017. Lors de sa séance du 15 Mai 2018, le conseil municipal a réitéré sa volonté de transférer cette compétence « assainissement collectif » qui aura lieu de manière effective au 1<sup>er</sup> janvier 2019. De ce fait, cette année encore, la commune n'a pas eu d'autre choix que d'abonder le budget assainissement déficitaire...

Le **compte administratif de la commune**, relate les prévisions concrétisées et le **compte de gestion du Percepteur** (comptable de la commune), présente les résultats comptables de l'exercice 2017 et retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et des titres de recettes de la commune. Ils ont été votés à l'unanimité le 13 avril dernier. Voici les résultats de l'année écoulée :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0	148 218,47	0	430 369,41	0	578 587,88
Opérations en 2017	550 596,53	538 202,84	293 237,66	129 714,13	843 834,19	667 916,97
<b>TOTAUX</b>	550 596,53	686 421,31	293 237,66	560 083,54	843 834,19	1 246 504,85
Résultats de clôture	0	135 824,78	0	266 845,88	0	402 670,66
	<b>Restent à réaliser</b>				88 830,00	
	<b>Excédents de financement</b>					313 840,66

- La somme de 135 824,78 € a été affectée en recettes de fonctionnement du budget 2018.
- La somme de 266 845,88 € a été affectée en recettes d'investissement du budget 2018.

La commune a donc cherché à diminuer le plus possible les charges de fonctionnement, afin de conserver une marge de manœuvre pour les investissements.



Compte tenu de ces résultats, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2018. Ils sont donc identiques à ceux de 2017.

### 1) Fixation des taux communaux 2018

taxes	Taux 2017	Taux 2018	Produit assuré
<b>Taxe d'habitation</b>	19,90	<b>19,90</b>	206 960
<b>Foncier bâti</b>	14,36	<b>14,36</b>	84 853
<b>Foncier non bâti</b>	15,41	<b>15,41</b>	19 833
<b>CFE : cotisation foncière des entreprises</b>	17,48	<b>17,48</b>	4 912
<b>Total</b>			<b>316 558 €</b>

Voici, pour information, les taxes locales 2018 votées par les communes rurales de la CCPRS. Celles-ci restent inchangées par rapport à 2017.

taxes	Maizières la Gde P. 1491 hts	Crancey 814 hts	Saint Hilaire Ss R. 333 hbts	Gélannes 706 hbts
<b>Taxe d'habitation</b>	19,78	17,52	13,74	<b>24,12</b>
<b>Foncier bâti</b>	13,37	11,34	8,40	<b>22,49</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>20,27</b>	14,72	6,33	<b>17,06</b>
<b>CFE</b>	15,20	14,53	13,00	<b>19,97</b>

### 2) Budgets 2018

**Le budget reflète la prévision des recettes et dépenses futures**, ces dernières doivent être équilibrées (code général des collectivités territoriales), à savoir :

#### **Budget communal**

- ◆ Pour la section de fonctionnement: 647 012 € en dépenses et en recettes
- ◆ Pour la section d'investissements: 524 575 € en dépenses et en recettes

#### **Budget assainissement**

- ◆ Pour la section de fonctionnement: 233 588 € en dépenses et en recettes
- ◆ Pour la section d'investissements: 262 195 € en dépenses et en recettes

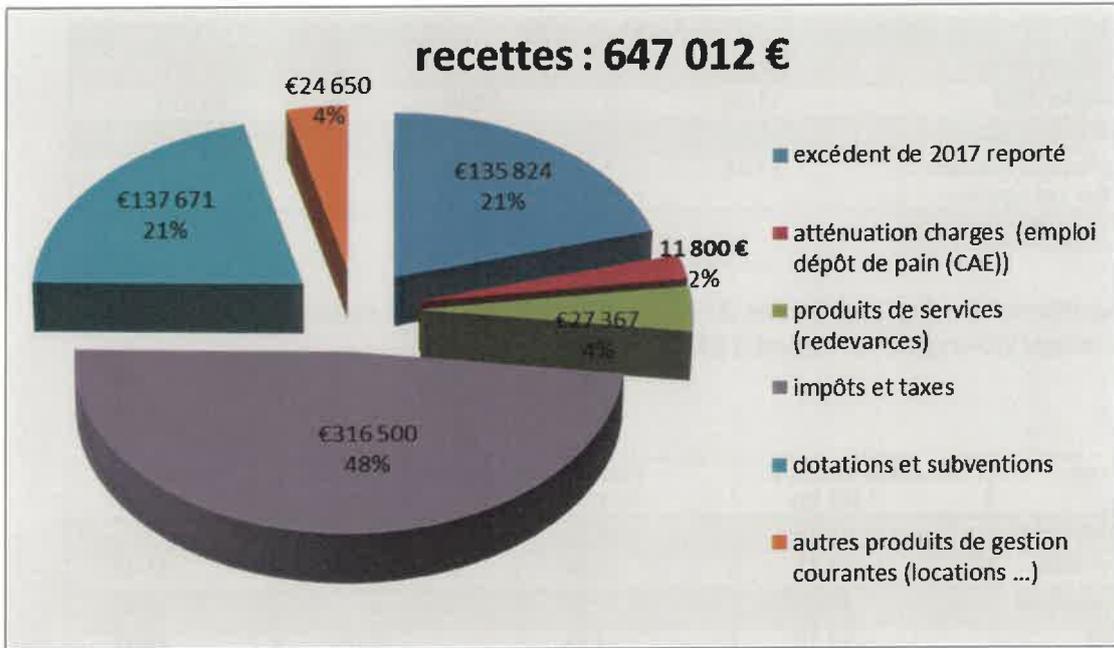
#### **Budget du lotissement**

- ◆ Pour la section de fonctionnement: 324 700 € en dépenses et en recettes
- ◆ Pour la section d'investissement: 520 000 € en dépenses et en recettes

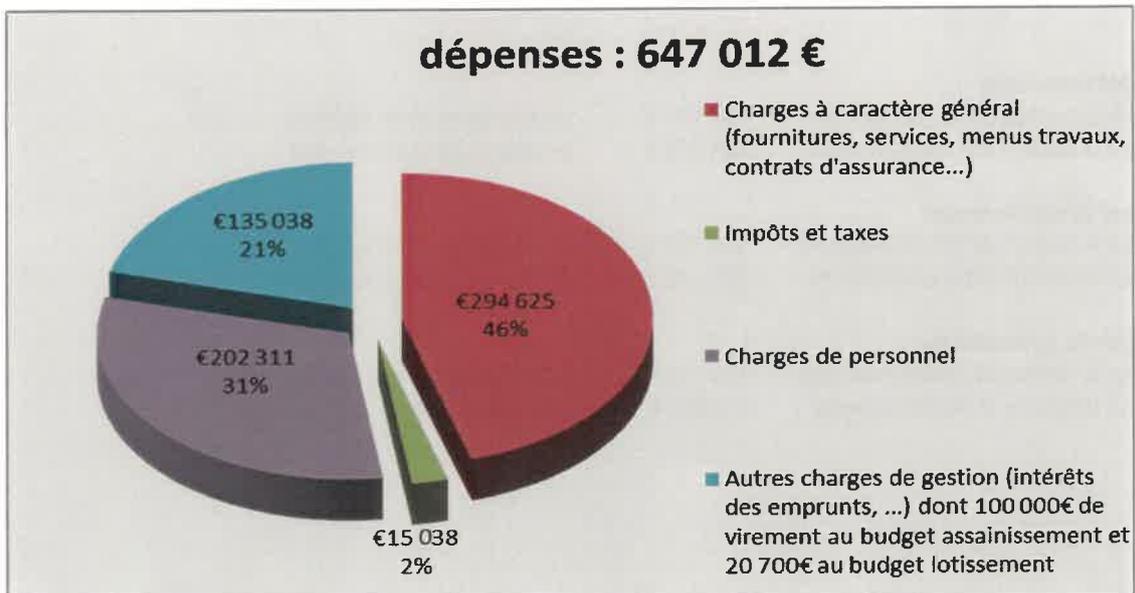


2-a) Section de fonctionnement : budget communal de 647 012 €

**D'où vient l'argent ?**



**Où va l'argent ?**



2 - b) Section des investissements : budget communal de 524 575 €

## RECETTES

<b>Excédent d'investissement reporté :</b> .....	<b>266 845 €</b>
◆ Taxe d'aménagement : .....	4 000 €
• FCTVA : Recouvrement de la TVA 2016 : .....	52 358 €
• Amortissement des immobilisations : .....	8 568 €
• Subvention d'investissement : .....	192 804 €
<b>Pour la future maison des associations, à savoir :</b>	
• 96 804€ (CCPRS)	
• 60 000€ (Etat)	
• 36 000€ (Conseil départemental)	
	<b>TOTAL : 524 575 €</b>

# Les projets 2018

## DEPENSES

• Remboursement des emprunts : .....	46 115 €
Programmes nouveaux ou renforcés :	
• Solde reste à réaliser installation de voirie : .....	34 000 €
• Remplacement de bornes à incendie : .....	5 000 €
• Aménagement secrétariat de mairie : .....	10 000 €
• Programme rénovation bâtiments communaux : .....	429 460 €
⇒ Tranche 1 maison des associations : 352 630 €	
⇒ Travaux PMR mairie : 12 000	
⇒ Réparation des vitraux de l'église : 5000 €)	
⇒ Honoraires de l'architecte : 59 830 €	
	<b>TOTAL : 524 575 €</b>



## 3) Budget annexe : ASSAINISSEMENT

<b>A – FONCTIONNEMENT</b>		
	Déficit de clôture reporté	10 130,00
	Virement à la section d'investissement	87 000,00
	Electricité	8 024,00
	Frais télécommunication	800,00
	Charges d'entretien, réparation des réseaux	
<b>Dépenses</b>	(débouchage, pompes de relevage...)	19 000,00
	Charges de gestion courante (traitement des effluents)	19 000,00
	Amortissement du réseau	53 308
	Intérêts de l'emprunt	34 526,00
	Titres annulés	1 800,00
	<b>TOTAL</b>	<b>233 588,00</b>
	Redevance d'assainissement collectif	105 400,00
<b>Recettes</b>	Subvention d'équilibre : virement du budget communal	100 000,00
	Amortissements	28 188,00
	<b>TOTAL</b>	<b>233 588,00</b>
<b>B – INVESTISSEMENTS</b>		
	<b>Dépenses</b>	
	Déficit reporté	159 278,00
<b>Dépenses</b>	Amortissements	28 188,00
	Emprunt	45 836,00
	Emprunt agence de l'Eau	28 893,00
	<b>TOTAL</b>	<b>262 195,00</b>
	Subventions d'équipement	121 887,00
<b>Recettes</b>	Amortissements	53 308,00
	Virement de la section de fonctionnement	87 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>262 195,00</b>

## 4) Budget annexe : LOTISSEMENT

<b>A – FONCTIONNEMENT</b>		
	Vente des terrains restants	304 000,00
<b>Recettes</b>	Subvention d'équilibre : virement du budget communal	20 700,00
	<b>TOTAL</b>	<b>324 700,00</b>
	Virement à la section d'investissement	320 000,00
<b>Dépenses</b>	Achat et variation des stocks	1 529,00
	Intérêts des emprunts	3 171,00
	<b>TOTAL</b>	<b>324 700,00</b>
<b>B – INVESTISSEMENTS</b>		
	Virement à la section de fonctionnement	320 000,00
<b>Recettes</b>	Emprunt	200 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>520 000,00</b>
	Résultats d'investissement reporté	202 070,00
<b>Dépenses</b>	Emprunts	317 036,00
	Plantations diverses	894,00
	<b>TOTAL</b>	<b>520 000,00</b>

## AVANCEMENT DES PROJETS

Dans le dernier bulletin municipal de novembre 2017, nous faisons état de l'avancement du :

- Projet de la **Maison des Associations** –*toujours en cours*
- Des travaux à **l'église** : Rénovation de piliers extérieurs et intérieurs, pose de gouttières, mise en place de grillage au niveau du clocher pour faire obstacle aux pigeons, – *travaux réalisés*
- Changement de **bouches d'égout, de bornes à incendie ...**) - *travaux réalisés*

**Pour l'année 2018**, le conseil municipal a budgété et poursuit les projets suivants :



- **Projet de la Maison des Associations:**

Après un montage du dossier (réglementaire, financier...), ce projet majeur dans la commune devra démarrer d'un point de vue opérationnel fin 2018 pour une livraison dans le courant de l'année 2019.

- **Accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) à la Mairie :**

La législation impose un accès PMR dans les lieux publics. Les travaux y afférant sont programmés pour le deuxième semestre 2018. Les entreprises retenues sont les suivantes :

- ◇ METALLERIE VINOT SAS d'ERVY LE CHATEL pour un montant de 2970€ HT
- ◇ SARL CLAP CARRELAGE d'ARCIS SUR AUBE pour un montant de 7 251€ HT

- **Travaux dans l'école communale :**

Des travaux s'imposent pour renforcer l'isolation autour des fenêtres de l'école. L'entreprise B.F FORGEOT de MAIZIÈRES LA GRANDE PAROISSE effectuera les travaux - montant du devis : 1 472€ HT

Par ailleurs, un rafraîchissement des peintures intérieures de l'école sera effectué par l'entreprise MAIZIÈRES PEINTURE de MAIZIÈRES LA GRANDE PAROISSE - montant du devis : 8281€ HT

Début des travaux le 11 juillet 2018.

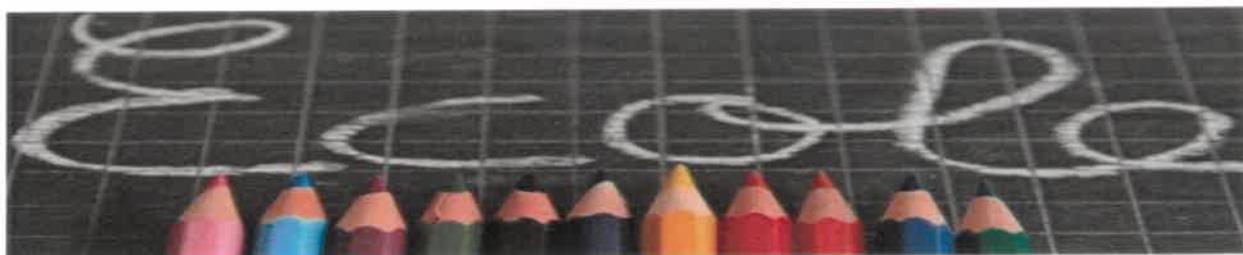
- **Travaux dans l'église :**

Certains vitraux étant dégradés devront subir des réparations.

### Travaux de dernière minute:

Compte-tenu des mauvaises conditions climatiques et dans un souci de maintenir la commune propre, le conseil municipal a pris la décision de faire intervenir l'entreprise AIR SOL de FÈRE CHAMPENOISE pour le désherbage de l'ensemble des trottoirs et caniveaux ainsi que pour le cimetière.

Cette société utilise des produits phytosanitaires « BIO » sans danger et respectant les normes en vigueur. Le montant du devis s'élève à 11 880€ HT pour un minimum de trois passages par an.

**ECOLE**

## Petit retour sur les projets menés dans les classes cette année

### PROJET PLANTATION / Classe maternelle PS MS GS

La classe de maternelle a effectué un travail sur les plantations à l'école ; ils ont utilisé le jardin de l'école. Ils sont allés visiter les jardins de Chlorophylle le vendredi 8 juin pour observer et expérimenter d'autres plantations.

Ci-dessous une photo du groupe-classe devant le bâtiment de Chlorophylle.



### PROJET ALIMENTATION / Classe CP CE1 CE2

Dans le cadre des apprentissages en sciences et en éducation morale et civique, les élèves ont abordé les questions de l'équilibre alimentaire et de la provenance de ce que nous mangeons. En plus d'un travail en classe, il y a eu plusieurs temps forts aux mois de mai et juin: une intervention de l'infirmière scolaire le lundi 28 mai, une visite de la petite biscuiterie le mardi 29 mai et une sortie le vendredi 1 er juin (visite des jardins de Chlorophylle et ateliers sur les aliments à la ferme pédagogique) et un petit déjeuner sera organisé à l'école le lundi 25 juin 2018 avec la participation des parents.

### PROJET SPORTIF LINGUISTIQUE / Classe CM1 CM2

La classe a préparé sa participation à un tournoi de foot gaélique qui aura lieu le jeudi 21 juin dans le cadre de la liaison école / collège en liant EPS et anglais. Le tournoi réunira le cycle 3 et les 6ème du collège Paul Langevin.





### CALENDRIER SCOLAIRE: Année 2018/2019

- ⇒ **Rentrée scolaire:** le lundi 3 septembre 2018
- ⇒ **Vacances de la Toussaint:** du vendredi 19 octobre au soir jusqu'au lundi 5 novembre 2018 au matin
- ⇒ **Vacances de Noël:** du vendredi 21 décembre au soir au lundi 7 janvier 2019 au matin
- ⇒ **Vacances d'hiver:** du vendredi 8 février au soir au lundi 25 février 2019 au matin
- ⇒ **Vacances de printemps:** du vendredi 5 avril au soir au mardi 23 avril 2019 au matin
- ⇒ **Pont de l'Ascension:** du mardi 28 mai au soir au lundi 3 juin 2019 au matin
- ⇒ **Grandes vacances:** le vendredi 5 juillet 2019 au soir

### **HORAIRES ECOLES**

Du lundi au vendredi (**sauf mercredi école fermée**)

**8H45-11H45 / 13H30-16H30** (ouverture des portes 10 minutes avant le début des cours)



- **jours fériés**

- Toussaint: le jeudi 1 novembre 2018
- Armistice: dimanche 11 novembre 2018
- Pâques: lundi 22 avril 2019
- Fête du travail: mercredi 1 mai 2019
- victoire 1945: mercredi 8 mai 2019
- Ascension: jeudi 30 mai 2019
- Pentecôte: lundi 10 juin 2019

- **Garderie (1€ pour toute heure entamée)**

- Du lundi au vendredi (sauf mercredi)
- matin: 7H00-8H30
- midi: 11H30-12H15 / 13H-13H20
- soir: 16H30-18H00

- **Cantine (4,90€)**

- Du lundi au vendredi (sauf mercredi)
- de 11h30 à 13h20

- **Personnel enseignant**

- Mme TIERCELET Noémie
- Mme MAILLET Emilie
- Mme BARDEL Sylvie

- **Personnel communal**

- Mme FAVORI Fabienne: ATSEM
- Mme MOUILLERON Marion : garderie ménage des écoles
- Mme BARREAUX Cécile : animatrice garderie.

## LES ASSOCIATIONS



Photo Club Romilly Vallée de la Seine

Le photo Club Romilly Vallée de la Seine est installé à Pars-lès-Romilly depuis début 2015. Il compte actuellement une bonne vingtaine de membres allant du photographe débutant à confirmé, voire professionnel.

Le club se réunit en général tous les mardi de 18h30 à 20h30 et plus.

Les principales activités du club sont :

Connaissance et manipulation de l'appareil photo numérique et utilisation de logiciels de retouche photo, sous forme de petits groupes, dirigés par un ou des photographes confirmés.

Analyse de photos (réalisées par les membres du club ou d'autres provenances).

Participation à des Concours organisés par la Fédération Photographique de France (Régionaux et Nationaux) couvrant tous les domaines photographiques : nature, paysage, portrait, photo créatives...

Organisation d'une exposition interne au club à la fin de chaque année.

Particularités du club : sa bonne humeur et sa convivialité. Résultats des concours organisés par la Fédération Française de Photographie auxquels le club a participé ces deux dernières années :

En 2017 le Club s'est classé premier au concours Régional Images projetées.

En 2018 il accède à la Coupe de France Images Projetées.



Quoi de neuf depuis le dernier bulletin de Pars :

Fin Février, la Société de Chasse a effectué des comptages de nuit sur les lièvres. Le relevé fait apparaître une baisse continue du nombre, toutefois moins catastrophique que prévue.

En Mars, comme à l'habitude les comptages de perdrix grises ont été réalisés sur les territoires de Pars et Romilly, mais un temps pluvieux a découragé les marcheurs non chasseurs. Le résultat s'est avéré identique à celui de l'an dernier. A noter que tous les chasseurs de Pars avaient décidé en Septembre 2017 de ne pas tirer les perdrix grises.

Des chasseurs ont participé au printemps à une opération de nettoyage de la vallée de Seine.

D'ores et déjà, réservez les dates du:

**Dimanche 2 SEPTEMBRE 2018** pour la BROCANTE / VIDE-GRENIER de PARS

**Samedi 15 DECEMBRE 2018** pour un LOTO à PARS

ces deux manifestations étant organisées par la Société de Chasse et le Comité des Fêtes.

Bien sûr, la Société de Chasse ouvre toujours

Bonnes vacances à toutes et tous !

Le Président, Daniel PROTAT



### CLUB DIAMANT 3

MAIRIE  
73 Rue Nationale  
10100 PARS LES ROMILLY  
Mail : clubdiamant3.@gmail.com



Nous nous retrouvons chaque jeudi après-midi autour de jeux de société, tarot, belote, etc... sans oublier notre petit goûter. Nous venons passer un moment agréable.

Voici quelques sorties et animations réalisées cette année :

- ⇒ Galette des Rois
- ⇒ Concours de Belote
- ⇒ Repas
- ⇒ Spectacle de Cirque à Romilly
- ⇒ Croisière sur la Marne (Cumières)
- ⇒ Fête des Mères
- ⇒ Visite de Montmartre
- ⇒ Journée de l'amitié à Nogent, organisée par Génération Mouvement.



Si tout cela vous tente, venez nous rejoindre pour quelques heures de compagnie dans une ambiance conviviale, où de nouvelles propositions seront également les bienvenues.

Nous espérons vous retrouver nombreux à la rentrée.  
Bel été à toutes et à tous.

Tél de Mr Dupuy : 07 81 90 71 10

### Association Accords majeurs

Si vous aimez la musique, l'association Accords majeurs est à votre disposition pour donner des cours de synthétiseurs ou d'accordéon. N'hésitez pas à vous renseigner au **06.82.37.78.68** ou pourquoi pas à venir essayer, le 1<sup>er</sup> cours est gratuit.



## RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Pour entretenir de **bonnes relations de voisinage**, quelques rappels de la réglementation :

### ⇒ Brûlage :

Prévention de la pollution environnementale (visible et olfactive) de toute nature (**Article L 2212-2 du Code des Collectivités Territoriales**)



Le Règlement Sanitaire Départemental fixe certaines prescriptions liées à la gestion des déchets en application du Code de la Santé Publique. De ce fait, il est rappelé **qu'il est interdit de brûler ou d'incinérer à l'air libre sous peine d'infraction**. Tout constat peut faire l'objet d'une plainte dressée sous la forme d'un procès-verbal qui sera adressé au Procureur de la République. Ce dernier prendra sa décision quant à l'engagement de poursuites ou sanctions à cette infraction (**article 40 du Code de Procédure pénale**). Dans le respect de ces prescriptions, il vous est vivement conseillé de déposer vos déchets à la déchetterie intercommunale gratuite toute proche, rue Milford Haven à Romilly Sur Seine.

### ⇒ Plantation et entretien des haies :

L'**article 671 du code civil** énonce que les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur doivent respecter une distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative de propriété. Les plantations ne devant pas dépasser les 2 mètres de hauteur doivent simplement respecter une distance de 0,50 mètre de la limite séparative. Il est toutefois possible de planter un arbre normalement destiné à dépasser 2 mètres de hauteur à 0,50 m à condition de l'éêter régulièrement afin qu'il ne dépasse pas les 2m autorisés.

### Des exceptions aux règles de distances

Lorsqu'un mur est privatif, son propriétaire peut y adosser des plantations en espalier sans avoir à respecter de distance mais il ne faut pas que celles-ci dépassent la hauteur du mur.

### L'entretien des plantations

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative de propriété et avancent sur le terrain voisin (**article 673 du Code Civil**). Attention ! Vous ne pouvez pas couper vous-mêmes les branches qui surplombent votre terrain, mais vous pouvez exiger de votre voisin qu'il procède à l'égagement. Vous n'avez donc pas le droit, de vous-même, d'élaguer les plantations aux frais de votre voisin sans son accord ou sans qu'il vous le demande !

Le voisin qui refuse d'entretenir ses plantations peut y être contraint par le tribunal d'instance et au besoin sous astreinte.

### Les plantations proches du domaine public

Il est interdit de laisser pousser des plantations à moins de 2 mètres du domaine public sauf règlements locaux imposant des distances plus ou moins contraignantes. Les propriétaires doivent élaguer leurs plantations, ils peuvent y être contraints par l'administration et à défaut de réaction l'égagement pourra être fait à leurs frais.

### ⇒ Bruits et voisinage

En application d'un arrêté n° 08 -2432 de la Préfecture de l'Aube,



- les bruits « de voisinage » tondeuse, tronçonneuse.... sont interdits en dehors
- des jours ouvrables de 8H30 à 12H00 et de 13H30 à 19H00
- des samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES****PLU i : Plan Local d'Urbanisme intercommunal :**

Ce document est en cours d'élaboration et destiné à anticiper l'aménagement du territoire sur plusieurs années pour les six communes de la Communauté de Commune des Portes de Romilly sur Seine (CCPRS).

Afin d'anticiper l'évolution démographique constante de ce territoire, le PLUi s'élabore en plusieurs phases pour fixer les actions futures concernant le développement économique, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers ainsi que les modes de déplacement.

Au cours de l'année 2018, l'objectif est de délimiter les zones urbaines, les zones à urbaniser, les zones naturelles, forestières et agricoles, ainsi que les conditions d'aménagement de certains secteurs et règlement d'implantation des constructions et des publicités. Les démarches pour recueillir l'avis des assemblées municipales respectives sont en cours.

Cette étape précède la phase de consultation au cours de l'enquête publique prévue entre juin et octobre 2019 pour une mise en application du PLUi fin 2019.

Etapes du calendrier	Phases	Etapes des actions	Documents constitutifs du PLUi
2016	Lancement	Présentation du projet	Délibération
		Concertation des délégués CCPRS en conseil communautaire	
2017	Projet	->Intentions de l'intercommunalité pour les années à venir (consommation des espaces, maintien du cadre de vie...) ->Détail des actions qui permettent de répondre aux principes et objectifs du PADD	PADD Plan d'Aménagement et de Développement Durable en ce qui concerne les enjeux environnementaux
2017/2018	Traduction réglementaire du projet	Délimitation des zones urbaines, des zones à urbaniser, des zones naturelles, forestières, agricoles, les règles d'implantation des constructions et des publicités, de la mobilité sur le territoire (cf réunion publique du 26 Juin à 19 h à Pars	Règlement et Règlement local de Publicité intercommunal
		Précisions sur les conditions d'aménagement de certains secteurs	OAP =Orientations d'Aménagement et de Programmation
2019	Consultation Enquête publique Juin à Octobre	Approbation pour une mise en application en Décembre 2019	PLU intercommunal

## AGENDA COMMUNAL

- ⇒ 26 juin 2018 à 19h réunion publique: Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi): salle des fêtes de la Commune)
- ⇒ 29 juin 2018 à 17h: fête de l'école
- ⇒ 13 juillet 2018: à partir de 19h restauration suivie de la retraite aux flambeaux
- ⇒ 14 juillet 2018 à partir de 11h30: restauration, suivie d'animations
- ⇒ 26 juillet 2018 à partir de 19H: soirée GOSPEL à la salle des fêtes
- ⇒ 5 septembre 2018: brocante



La municipalité en collaboration avec le comité des fêtes et des associations, vous invitent aux festivités les 13 et 14 juillet

### AU PROGRAMME

- RETRAITE AUX FLAMBEAUX
- RESTAURATION/BUVETTE
- ANIMATIONS
- concours de boules
- atelier culinaire avec cœur des Iles
- parcours de jeux pour les enfants (course en sac, morpion, chamboule-tout, 4 à la suite, croquet, tir à l'arc.....)
- des jeux à gagner
- SPECIAL COUPE DU MONDE : 6 ballons de foot à gagner
- A gagner: 1 cafetière, 1 plancha, un micro ondes



**INFOS PRATIQUES COMMUNE****LOCATION SALLE POLYVALENTE**

- ◇ La gestion de la Salle Polyvalente est assurée par la commune.
- ◇ Toute demande de réservation devra être effectuée auprès du Secrétariat de la Mairie.
- ◇ Le règlement intérieur est rappelé lors de chaque état des lieux qui est effectué avant et après chaque location.
- ◇ Un chèque de caution de **800 Euros** ainsi qu'un chèque d'acompte égal à 50% du prix de



Habitants de Pars les Romilly	Location week-end	<b>250 Euros</b>
Associations de Pars les Romilly	Location week-end (1 location gratuite par an)	<b>100 Euros</b>
Habitants autres communes	Location week-end	<b>500 Euros</b>
Associations autres communes	Location week-end	<b>300 Euros</b>
Tous	Journée accolée au week-end	<b>100 Euros</b>
Tous	Journée en semaine	<b>100 Euros</b>

**FLASH DERNIÈRE MINUTE****Plan départemental « internet très haut débit »**

La commune va bénéficier du plan "internet très haut débit pour tous" mis en œuvre par le département. C'est une attente forte de votre part.

Le Président du Conseil Départemental vient cependant d'annoncer qu'en raison de nombreux aléas de chantiers liés aux intempéries et retards de prestataires, le projet est reporté à une date aléatoire de fin décembre 2018.

Le site [www.numerique.aube.fr](http://www.numerique.aube.fr) vous permet d'accéder au planning.

**Distribution d'eau embouteillée**

Régie du SDDEA-COPE (Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube - (Conseil de la Politique de l'Eau) de PARS/GELANNES : Distribution d'eau embouteillée aux personnes dites « sensibles »

En raison d'une augmentation du taux des nitrates dans l'eau potable par rapport à la limite autorisée réglementairement, il est procédé, depuis avril dernier, à la distribution d'eau embouteillée à la demande du COPE de PARS/GELANNES. Elle concerne directement les femmes enceintes, les nourrissons de moins de deux ans ainsi que les personnes à risques.

Une première réunion publique réunissant les habitants des communes de GELANNES et de PARS s'est déroulée le 24 avril dernier à la salle polyvalente. A cette occasion, les études menées actuellement pour la recherche d'une solution technique, afin rétablir la qualité de l'eau, ont été présentées par les services du SDDEA.

A partir de septembre prochain, la livraison mensuelle des packs s'orienterait dorénavant sur présentation d'un avis médical. La Régie du SDDEA-COPE vous tiendra informé de l'évolution de la situation ainsi que des critères requis pour la mise à disposition des bouteilles d'eau.

Les prochaines distributions de bouteilles auront lieu les: **samedi 30 Juin - 28 Juillet - 1<sup>er</sup> septembre 18 de 14 à 15 heures.**

## Jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
<b>Matin</b>	<b>Fermé au Public</b>	9h00-12h00	<b>Fermé au Public</b>	9h00-12h00	<b>Fermé au Public</b>
<b>Après-Midi</b>	14h00-17h00	13h00-17h00	13h00-17h00	13h00-17h00	13h00-17h30

☎ : 03.25.24.85.15

📠 : 03.25.24.24.47

✉ : ville.parslesromilly@wanadoo.fr

## Jours et heure d'ouverture du dépôt de pain

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
<b>Matin</b>	<b>Fermé</b>	8h00 à 12h30					

### **Congés annuels du 6 août au 27 août 2018**



Jours de collecte des déchets ménagers: tous les lundis,



Jours de collecte des déchets recyclables, tous les mardis, semaines paires;

## QUELQUES RAPPELS

### Pourquoi il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement ?

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

- ⇒ Augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (*entretien, réparations*)
- ⇒ Remplacement prématuré du matériel (*pompes, sondes, couteaux, coffrets...*)
- ⇒ Mise en place d'une surveillance accrue de ces installations
- ⇒ Risque de débordement des réseaux d'assainissement (*atteinte à la salubrité publique, pollution...*)

**Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc **VOTRE** facture d'eau.**



**INFOS PRATIQUES COMMUNAUTE DE COMMUNES****Jours et heures d'ouverture de la déchèterie de Romilly Sur Seine**

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	dimanche
Matin	9h à 12h	Fermé	9h à 12h	Fermé	9h à 12h	9h à 18h	9h à 12h
Après-Midi	14h30 à 18h		Fermé				

**EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES****JOURNAUX / MAGAZINES  
CARTONNETTES****BOÎTES ET BARQUETTES  
MÉTALLIQUES**

Vous pouvez rencontrer gratuitement les techniciens d'URBAM Conseil :

- Aux permanences (sans rendez-vous) : les 1er et 3ème lundis du mois de 10h30 à 12h (hors période de congés en décembre et en août) au siège de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine (9 bis Place des Martyrs pour la Libération, 10100 ROMILLY-SUR-SEINE).

**SUR RENDEZ-VOUS À VOTRE DOMICILE : LES 2ÈME ET 4ÈME LUNDIS DU MOIS EN CONTACTANT URBAM CONSEIL.**

**URBAM CONSEIL** Tél. 03 52 30 00 01 E-mail : [aube@urbam.fr](mailto:aube@urbam.fr)

**MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT**

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h  
Fermeture pendant les vacances scolaires (excepté le mois de juillet)  
En cas d'urgence, vous pouvez contacter le numéro suivant 03 25 43 55 70.

9, rue de l'Union

10 100 ROMILLY-SUR-SEINE

Tél 03 25 21 67 67

[mjd-romilly-sur-seine@justice.fr](mailto:mjd-romilly-sur-seine@justice.fr)



## MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Gratuite et ouverte à tous, la médiathèque est un lieu convivial pour se rencontrer, découvrir, échanger. Vous préparez un concours ou un voyage ? Vous avez envie de vous divertir avec un film ou un livre ? L'équipe de la MIR est à votre service pour vous aider dans vos recherches et vous conseiller.

70 avenue Pierre Brossolette - 10 100 ROMILLY-SUR-SEINE

Mardi 13h30 à 18h30

Mercredi 10h00 à 12h30 et 13h30 à 18h30

Vendredi 13h30 à 18h30

Samedi 10h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00

- 03 25 39 84 45  
06 24 16 69 00



**Avenue Jean JAURES**  
**10100 ROMILLY-SUR-SEINE**  
**Tél. 03 25 25 51 00**

PÉRIODES SCOLAIRES							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	dimanche
Matin	11h45 - 13h30	11h45 - 13h30	Fermé	Fermé	11h45 - 13h30	9h30 - 12h00	8h - 12h
Après-Midi	17h - 100	16h30 - 20h	14h - 19h	17h - 19h	16h30 - 21h	14h00 - 18h00	Fermé
VACANCES SCOLAIRES							
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	Samedi	dimanche
Matin			10h - 12h			9h30 - 12h	08h - 12h
Après-Midi	10h - 19h	12h - 19h	14h - 19h	10h - 19h	12h - 20h30	14h00 - 18h00	Fermé